

SECONDE PROFESSIONNELLE NJPF

« Nature – Jardins – Paysage – Forêts » Première année du Baccalauréat Professionnel 3 ans « Aménagements Paysagers »



PUBLIC CONCERNE

Cette filière s'adresse à des élèves :

- ⇒ attirés par un enseignement concret, qui aiment travailler en extérieur et réaliser des chantiers en lien avec le végétal.
- ⇒ souhaitant acquérir un début de professionnalisation en aménagements paysagers afin d'obtenir un Baccalauréat Professionnel.

ADMISSION

⇒ Après une classe de Troisième et via la procédure d'affectation académique

CONTENU DE LA FORMATION

⇒ Une année de formation comprenant de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, complétés par 5 semaines de stage en milieu professionnel (dont 3 prises sur la scolarité) :

ENSEIGNEMENT GENERAL	HORAIRE HEBDOMADAIRE	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Français	2 h	Contexte des chantiers d'aménagement Aménagement (1,5 h) Biologie (1,5 h)	3 h
Education socioculturelle	1 h		
Histoire Géographie	1 h	Travail sur le chantier, opération d'entretien et utilisation des matériels Aménagement (1,5 h) Agroéquipement (2 h)	3,5 h
Sciences économiques	1 h		
LV (anglais ou espagnol)	2 h	Spécialisation professionnelle Travaux des Aménagements Paysagers	4 h
Education Physique et Sportive	2 h		
Biologie	2 h		
Mathématiques	2 h		
Physique Chimie	1 h		
Informatique	1 h		
EIE : Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement : chantier d'aménagements paysagers sur un thème défini tous les ans			3 h
Enseignement facultatif : Rugby			

Des séquences pluridisciplinaires, des travaux pratiques encadrés, un chantier école et 1 semaine de stage collectif « Education à la santé et au développement durable » rendent la formation plus concrète

La Seconde Professionnelle permet l'obtention du BEPA Travaux Paysagers délivré en contrôle continu. Il sera certifié au cours du baccalauréat professionnel « Aménagements Paysagers ».

POURSUITE D'ETUDES

A l'issue de la classe de Seconde Professionnelle, l'élève pourra :

- choisir une classe de Première de Bac. Pro. « Aménagements Paysagers » ou dans une autre option après obtention d'une dérogation
- rejoindre une deuxième année de CAP ou de CAPA

PREMIERE ET TERMINALE DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS « AMENAGEMENTS PAYSAGERS »



ADMISSION

- ⇒ Après une classe de Seconde Professionnelle « Nature – Jardins – Parcs – Forêts » ou d'un autre champ professionnel
- ⇒ Après une classe de Seconde Générale et Technologique

CONTENU DE LA FORMATION

Deux années de formation qui se partagent entre de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel et complétées par 14 semaines de stage (1^{ère} année : 11 sem. – 2^{ème} année : 3 sem.)

ENSEIGNEMENT GENERAL	HORAIRE HEBDOMA DAIRE	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Français	2 h	Chantier d'aménagement paysager dans son contexte	1 h
Documentation	0,5 h	Dimension écologique, sociale, économique et culturelle	2,5 h
LV (anglais ou espagnol)	1,75 h	Organisation d'un chantier d'aménagement paysager	1,5 h
Histoire Géographie	1,5 h	Travaux de mise en place et de maintenance d'infrastructures paysagères	1,5 h
Education Socioculturelle	1,5 h	Travaux d'implantation et d'entretien de la végétation	3 h
Education Physique et Sportive	2 h	Utilisation des agroéquipements	1,25 h
Biologie	1,25 h	MAP : Module d'Adaptation Professionnelle : Réaliser et/ou	1 h
Mathématiques	2 h	entretenir un aménagement paysager remarquable présentant	
Physique Chimie	1,25 h	une certaine valeur patrimoniale	
Informatique	0,5 h		
EIE : Enseignement à l'initiative de l'Etablissement : : chantier d'aménagements paysagers sur un thème défini tous les ans			
Enseignement facultatif : Rugby			

Des séquences pluridisciplinaires, des travaux pratiques encadrés, un chantier école, 1 semaine de stage collectif « Education à la santé et au développement durable » ainsi qu'une formation au Brevet de Secourisme Sauveteur au Travail rendent la formation plus concrète

DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDES

Les titulaires du Baccalauréat Professionnel peuvent :

- ⇒ s'orienter vers **le marché de l'emploi** : salarié dans des entreprises paysagistes ou en secteur public et collectivités territoriales (participation aux travaux de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, parcs, jardins, terrains de sport)
- ⇒ préparer un **certificat de spécialisation**
- ⇒ pour les candidats ayant un bon dossier, **poursuivre les études en Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA)**

EXAMEN

Contrôle en cours de formation (CCF) et examen en fin de Terminale (4 épreuves)